



Trousse de secours « Ecole »

■ Gamme **Métiers**

FARMOR est enregistré auprès de l'EUDAMED en tant qu'assembleur sous le numéro FR-PR-000017815

Adresse :

ZA des Pierrelets
38 Avenue des Pierrelets
45380 CHAINGY

TRO 8020 TP

ATTESTATION

FARMOR déclare que l'assemblage de la Trousse de secours Ecole, référence TRO 8020 TP, dont la composition est détaillée ci-dessous :

CONTENU

Remplit toutes les exigences de l'article 12 de la directive sur les dispositifs médicaux 2017/745 et de l'article R5211-67 du code de la santé publique.

Nous certifions :

- Avoir vérifié la compatibilité réciproque des dispositifs conformément aux instructions des fabricants et les avoir assemblés en suivant leurs instructions ;
- Avoir effectué l'emballage du système ou du nécessaire et fourni aux utilisateurs des informations reprenant les instructions pertinentes des fabricants ;
- Avoir réalisé l'ensemble de ces opérations selon des méthodes appropriées.

1 écharpe triangulaire	CLASSE I
10 pansements adhésifs 20 mm x 72 mm	CLASSE I
4 pansements adhésifs 53 mm x 70 mm	CLASSE I
1 pansement adhésif 10 cm x 6cm	CLASSE I
1 pansement compressif stérile	CLASSE I (S)
6 compresses stériles individuelles 20 cm x 20 cm	CLASSE I (S)
2 bandes extensibles 3 m x 5 cm	CLASSE I
2 bandes extensibles 3 m x 7 cm	CLASSE I
1 rouleau de sparadrap sécable 5 m x 2 cm	CLASSE I
1 paire de ciseaux Lister 15 cm	/
1 pince à écharde à mors plats	/
1 paire de gants jetables	CLASSE I
12 épingles de sûreté	/
1 thermomètre frontal	/
10 compresses nettoyantes à la chlorhexidine	/
5 compresses d'alcool à 70°	/
5 compresses anti-coups au calendula	/
5 compresses apaisantes moustiques	/
3 compresses imprégnées d'une solution hydroalcoolique	/
3 dosettes de sérum physiologique stérile	CLASSE II a
1 lot de 2 mèches hémostatiques stériles Coalgan	CLASSE II b
1 livret premiers soins en 10 langues	/

Fait à Chaingy, le 24/03/2025

Cette déclaration est tenue à la disposition du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pendant une période de 5 ans.